

Pour copie certifiée conforme à l'original et transmise à :

- M. le maire de VILLEDIEU-LES-POELES
- Mme le maire de LA COLOMBE
- M. le maire de PERCY-EN-NORMANDIE
- Mme le maire de LA-LANDE-D'AIROU
- M. le maire de BESLON
- M. le maire de FLEURY
- M. le maire de LA BLOUTIERE
- M. le maire de BOURGUENOLLES
- Mme le maire de SAINTE-CECILE
- M. le président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Côtiers ouest du Cotentin - Pavillon de la Sienne - Impasse de l'Ancienne Gare - 50450 GAVRAY
- M. le directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie - Direction Territoriale et Maritime des Bocages Normands - 1, rue de la Pompe - BP 70087 - 14203 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex
- Mme la responsable du pôle « SATESE - Assainissement collectif » - Maison du Département - 98, route de Candol - 50000 SAINT-LO
- Mme la déléguée départementale - Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale Manche - Place de la Préfecture - BP 50431 - 50000 SAINT-LO

- 3 NOV. 2023

SAINT-LO, le

Pour le Préfet, et par délégation,

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,

Le chef du service environnement,


Olivier CATTIAUX